

Avant que le Canada puisse ratifier cette convention, des lois doivent être adoptées à cet effet aux niveaux fédéral et provincial. Presque toutes les provinces se sont engagées à adopter une loi à cet égard, et je puis informer la Chambre que l'Ontario et la Nouvelle-Écosse l'ont déjà fait. L'article 12 de la Convention proposée permet au Canada de ratifier et d'étendre la portée de la convention à certaines provinces, mais pas nécessairement à toutes.

Comme on s'attend que la Convention européenne entre en vigueur en janvier 1985, il est extrêmement important d'adopter ce projet de loi au plus vite, pour garantir que les avoisins canadiens au Royaume-Uni seront protégés contre d'éventuelles réclamations et jugements qui, sans la Convention européenne, ne seraient pas reconnus au Royaume-Uni.

● (1230)

Je voudrais ajouter en guise de conclusion, monsieur le Président, étant donné que c'est probablement la dernière occasion que j'aurai d'intervenir à la Chambre, que les 16 années que j'ai passées ici ont été fort agréables, et non seulement grâce aux contacts que j'ai eus avec mes collègues de mon parti, mais aussi grâce aux relations amicales, chaleureuses et fructueuses que j'ai entretenues avec les députés des deux autres partis. Je voudrais les remercier de leur collaboration et leur dire que je continuerai à suivre de près et d'un œil amical les travaux de la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, l'honorable ministre de la Justice (M. MacGuigan) a, je crois, énoncé succinctement la raison d'être de ce projet de loi. Je serais mal venu d'ajouter quoi que ce soit à ses observations, sauf pour dire que ceux qui travaillent depuis longtemps à ce projet ont sans nul doute examiné attentivement la plupart des questions complexes qu'il soulève. Dans les circonstances, je crois qu'il nous incombe d'adopter cette mesure qui ratifie et approuve l'entente conclue entre notre pays et le Royaume-Uni. En conséquence, nous souscrivons à ce projet de loi et acceptons de l'adopter.

Je voudrais répondre brièvement au ministre de la Justice et lui dire, au nom de notre parti, que nous avons aimé travailler à ses côtés à la Chambre. Les nombreux contacts personnels que nous avons eus avec lui ont été fructueux. J'espère qu'il partage mes sentiments, et j'ai l'impression que c'est le cas. Nous lui souhaitons la meilleure chance dans ses prochaines entreprises, quelles qu'elles soient, dans lesquelles il sera appelé à servir la loi et notre pays.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je serai encore plus bref que le porte-parole de l'opposition officielle. Je commencerai par dire au ministre de la Justice (M. MacGuigan) que j'ai écouté avec intérêt, tout comme tous les autres députés à la Chambre, les nouvelles selon lesquelles la carrière du ministre au service de la justice se poursuivra,

Convention Canada-Royaume-Uni

sinon à la Chambre des communes, du moins dans une autre fonction également importante. Je considère qu'il est approprié et dans les meilleurs intérêts du Canada que cette carrière se poursuive. Je tiens donc à souhaiter tout le succès possible au ministre dans une fonction qui, crois-je savoir, sera très stimulante et très intéressante hors du monde politique.

Je tiens également à dire au sujet du projet de loi C-51 qui se passe d'explications et est donc facile à approuver, que nous lui accorderons nous aussi tout l'appui nécessaire pour que cette mesure législative, ainsi qu'une autre qui suivra un peu plus tard, puisse prendre force de loi dans les meilleurs intérêts des personnes qui seront concernées.

Cette mesure aura des répercussions intéressantes et de grande portée, et bien qu'il ne s'agisse peut-être pas d'une des mesures les plus marquantes de la présente session du Parlement, je sais que les citoyens canadiens et britanniques qui se sentaient peut-être lésés par l'absence d'une telle loi estimeront maintenant qu'on a répondu à leurs besoins. Voilà pourquoi nous ferons tout ce qu'il faut pour que la mesure franchisse toutes les étapes de son étude.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je veux participer à ce débat simplement pour souhaiter bonne chance au ministre de la Justice (M. MacGuigan) dans ses futures fonctions. Je fais office de porte-parole de mon parti en matière de justice et de président de notre comité de la justice et des questions juridiques depuis quelques années et pendant une bonne partie de cette période, j'ai dû travailler avec l'actuel ministre de la Justice.

Le ministre a fait une carrière remarquable dans l'enseignement avant d'être député, ce qui est une profession honorable. Je suis persuadé qu'il remplira bien son nouveau rôle de juge, sauf erreur. Je sais qu'il a nommé bon nombre de ses collègues à la cour, et il se retrouvera donc parmi des amis. Il en aura plus là qu'au congrès libéral, monsieur le Président. Je profite donc de l'occasion qui m'est offerte dans le cadre de l'étude de ce projet de loi qui est la dernière mesure que le ministre présentera et parrainera à la Chambre, pour lui souhaiter la meilleure chance du monde dans ses nouvelles fonctions.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Corbin.)

(Les articles 2 à 5 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)